

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ECOLES SITUEES DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE ST AIGNAN/RENAZE

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

100% des transports pour une séance annuelle par enfant

Procédure à suivre :

- 1) Pour une première séance par classe, la communauté de communes procède aux réservations de cars, puis au paiement des transporteurs.
- 2) Pour une éventuelle seconde séance par classe, vous procédez vous-mêmes à une réservation de car auprès du transporteur de votre choix et, après la séance, vous le réglez sur facture.
- 3) Vous réglez le prix des places après les séances, sur factures, au cinéma Vox de Renazé.

Consigne à respecter, SVP :

Ne modifiez pas seuls un horaire de rendez-vous avec le transporteur. Passez par les services de la communauté de communes pour toute demande en ce sens.